



VILLE DE
LORIENT

PSYCHOMOTRICIENNE / PSYCHOMOTRICIEN

MAJ :26/06/2024
FP N° 523

Pôle Education et Vie de la Cité - PEVC / DEER / Service Enfance

Lieu de travail : Hôtel de ville et en alternance sur toutes les structures municipales

<u>Cadre statutaire</u>	<u>Cotation RIFSEEP</u>	<u>Temps de travail</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Catégorie : A - Filière : Médico-sociale - Cadre d'emplois : Psychomotriciens territoriaux 	A6	Temps complet Régime de 37H30
<u>Situation fonctionnelle</u> <ul style="list-style-type: none"> - Référent hiérarchique - Positionnement 	Responsable du service enfance Vous coordonnez les interventions des agents d'accompagnement individuel	
<u>Relations fonctionnelles</u> <ul style="list-style-type: none"> - Internes - Externes 	Travail en étroite collaboration avec les directrices des crèches municipales et le médecin de crèche, Echanges réguliers et collaboration avec les agents des structures d'accueil municipales Echanges réguliers et collaboration ponctuelle avec le service Enfance Travail de terrain quotidien auprès des enfants et ponctuel avec les parents Partenariat avec les services médico sociaux	
<u>Mission principale</u>	La Ville de Lorient porte un projet ambitieux autour des jeunes enfants qu'elle accueille dans cinq multi-accueils et une crèche familiale répartis sur la commune. Dans ce cadre, vous intervenez pour accompagner le développement psychomoteur des enfants accueillis dans les crèches municipales. Vous veillez au développement harmonieux de chacun et, plus spécifiquement à l'accompagnement adapté des enfants porteurs de handicap et/ou en difficulté.	
<u>Activités du poste</u>	Auprès des enfants : <ul style="list-style-type: none"> - Observer, évaluer, accompagner le développement sensoriel, moteur, affectif et cognitifs des enfants - Proposer des ateliers d'éveil en petit groupe adaptés aux besoins des enfants. - Prévenir, dépister, orienter et accompagner les enfants et les familles si besoin. - Organiser l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap et/ou en difficulté. Auprès de l'équipe <ul style="list-style-type: none"> - Être personne ressource pour aider l'équipe à accompagner le développement psychomoteur des enfants. - Être force de propositions et de créativité pour sensibiliser les équipes au développement psychomoteur et sensoriel des tout-petits. - Participer à la dynamique du service enfance et des équipes des multi-accueils, - Accompagner, conseiller et guider les professionnelles dans l'accompagnement de l'enfant en situation de handicap et/ou en difficulté. - Participer à la construction du projet d'accueil et d'accompagnement individuel (PAAI) des enfants qui bénéficient d'un accompagnement spécifique en collaboration étroite avec la directrice et le médecin de crèche. - Accompagner et guider les 2 agents d'accompagnement individuel dans toutes les situations d'accueil spécifique. Auprès des familles <ul style="list-style-type: none"> - Être l'interlocuteur privilégié après des familles pour toutes les questions qui relèvent du développement psychomoteur de l'enfant, les guider et les orienter si besoin. - Aider les familles à mieux comprendre les besoins spécifiques de leur enfant, à adapter et ajuster leurs pratiques (temps individuels ou collectifs) Partenariat extérieur <ul style="list-style-type: none"> - Faire le lien entre les services médico-sociaux et les multi-accueils pour garantir une prise en soin globale de l'enfant. - Maintenir un lien régulier les acteurs du territoire sur la prise en charge de l'enfant en situation de handicap. - Participer aux dynamiques locales portées par le PRH 56 (pôle ressource handicap 56) et à l'observatoire des 1000 1ers jours 	
<u>Compétences et qualités professionnelles requises</u>	Etre titulaire du diplôme d'Etat de psychomotricien Capacité à évaluer les compétences et les difficultés psychomotrices du tout petit - Capacité à travailler en équipe - Capacité à s'adapter à l'autre - Capacité d'écoute et d'empathie Rigueur professionnelle Sens du service public	
<u>Observations</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Travail en crèches et 2 demi-journées en en bureau - 37h30 par semaine réparties sur 5 jours - congés + 14 RTT - Réunions ponctuelles en soirée 	